DL 2026-104
14 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261014-DL2026104-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, CHAPY
Absents :
Absents représentés : Mme LUCAS à Mme MAILLARD

Secrétaire de séance : M. POTIN

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 29
Pour: 29	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif - exercice 2025

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante), mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tout moment au siège de son service.

Le RPQS est prévu par l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n°95-635 du 6 mai 1995, qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport, a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services. Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le RPQS. Ceux-ci offrent au service assainissement un référentiel lui permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et en se comparant à d'autres services. Ils fournissent par ailleurs aux usagers des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement du service en général.

Pour le RPQS de l'exercice 2025,

Il convient de prendre acte du prix du m3 d'eaux usées traitées : 2.48 €TTC/m3

Aucun abandon de créances n'a été établi en 2025.

Il convient de prendre connaissance que les charges rejetées par le système d'assainissement sont conformes aux exigences réglementaires.

VU la présentation de Monsieur Guais,
VU les articles L2224-5 et D2224-1 du CGTC, décret du 6 mai 1995, décret du 2 mai 2007, arrêté du 2 mai 2007,
VU la loi Nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015,
VU le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement 2025,
VU les tarifs assainissement collectif 2025,

DL 2026-104
14 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261014-DL2026104-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif*
- *DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération*
- *DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr*
- *DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le site SISPEA*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Frédéric POTIN

Le Maire
Jonathan HOUILLOT

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150